

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE THANN
SEANCE DU 26 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six février à neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Thann s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire.

Présents	M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme HOMRANI, MM. JACOB, SCHMITT, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mme TORRENT, M. WEINGAERTNER, Mmes BITSCH, SCHNEIDER, M. MORVAN, Mme PERY, M. C. SCHNEBELEN, Mme BILLIG, M. CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, M. E. SCHNEBELEN
Absents excusés et non représentés	
Absents non excusés	Mme SIZERE
Ont donné procuration	Mme KEMPF, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT M. GOEPFERT, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER M. BOCKEL, excusé, a donné procuration à M. STOECKEL Mme LEGRAND, excusée, a donné procuration à M. MORVAN Mme HALTER, excusée, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER M. BILGER, excusé, a donné procuration à M. E. SCHNEBELEN

Conformément à l'article L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétariat de la séance est assuré par Madame Anne DUCHENE, directrice générale des services.

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant tous les conseillers municipaux qui composent cette assemblée. Il salue également l'auditeur présent, la presse ainsi que les services Mmes DUCHENE, MURA et EHRET. Monsieur le Maire rappelle que nous sommes toujours dans le contexte de l'application de la loi du 10 novembre 2021 qui porte sur diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Il donne connaissance des excuses des conseillers et des procurations qui lui ont été transmises.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

- POINT n° 1** **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2022**
- POINT n° 2** **Affaires financières**
2a- Rapport d'Orientations Budgétaires 2022
- POINT n° 3** **Affaires de personnel et de l'administration générale**
3a- Approbation de la convention de mutualisation pour la mission de délégué à la protection des données des communes
- POINT n° 4** **Affaires techniques et d'urbanisme**
4a- Approbation des modalités d'organisation d'une concertation publique préalable au projet de travaux d'aménagement du PN 22 sur la RD 1066
4b- Approbation de l'avant-projet d'extension du complexe tennistique du Floridor
4c- Attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de soutien à l'opération de ravalement des façades
- POINT n° 5** **Affaires éducation et jeunesse**
5a- Approbation de la participation de la Ville au dispositif - petits déjeuners dans les écoles maternelles et élémentaires
5b- Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2021-2024 avec le Centre Socioculturel
- POINT n° 6** **Communications**
Présentation du projet de transfert du marché hebdomadaire au centre-ville
Présentation de la charte des comités de quartier
Décisions du Maire
Lettre de remerciements

Point n° 1

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2022 ne suscite aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Point n° 2

Affaires financières

2a- Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint en charge de l'administration générale, des finances, du budget et du personnel, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur les orientations budgétaires 2022, accompagné d'un diaporama présentant les principaux éléments de ce rapport.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, complété par la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques, ce rapport comprend, outre les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Monsieur THIEBAUT : « L'élaboration du plan pluriannuel d'investissement a débuté par un travail en octobre 2020 et nous avons terminé en décembre 2021, c'est-à-dire 15 mois de travail. Il faut mesurer le travail que cela représente et le but est de trouver des solutions et ne pas faire n'importe quoi. Un inventaire a été réalisé par les services ».

Monsieur le Maire : « Je confirme. Ce travail a représenté des heures, des semaines de travail notamment pour le service Finances ».

Monsieur THIEBAUT : « Donc 15 mois, 15 réunions de travail avec des hypothèses, avec une capacité de désendettement maximum fixée à 8 ans. Il s'agit d'un travail réalisé par les services et les élus du groupe majoritaire qui représente 67 fiches-projet correspondant à 38 millions d'euros ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Nous n'avons pas été invité à participer à ce travail ».

Monsieur THIEBAUT : « Non, Monsieur SCHNEBELEN, vous n'avez pas été invité. C'est le groupe majoritaire qui a été élu pour remplir cette mission ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Il existe des communes en France où la responsabilité des finances est confiée à l'opposition. Mais cela est une parenthèse ».

Monsieur THIEBAUT : « Je ne pense pas que cela ait été le cas à Thann. Moi, je n'ai rien promis, mais nous essayons avec le groupe majoritaire et les services de faire un travail de fond dans l'intérêt des habitants de Thann. C'est tout ce qui m'intéresse ».

Monsieur le Maire : « C'est notre objectif ».

Monsieur THIEBAUT : « Donc, je rappelle, 67 fiches-projet, 38 millions d'euros. Cela représente 20 à 25 ans d'investissement en fonction de ce que nous pourrions réaliser aujourd'hui ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Je pense que la réflexion aurait été plus riche Monsieur THIEBAUT si nous avions eu l'occasion de participer à cette réflexion de long terme et de considérer le groupe d'opposition comme des gens un peu plus malins que ce que vous avez l'air de croire. Je le regrette. Vous nous parlez aujourd'hui de ce plan pluriannuel d'investissement qui est en préparation et nous le découvrons. C'est bien, vous nous donnez les masses et je vous en félicite. Mais encore une fois, l'opposition est considérée comme une quantité plutôt négligeable. Nous ne sommes pas considérés donc nous ne pouvons pas répondre ».

Monsieur le Maire : « Monsieur SCHNEBELEN, lorsque l'on parle de considération et de respect, je crois que dans la dernière tribune que vous avez éditée dans le bulletin municipal, laissez-moi penser que le respect, je ne sais pas à quelle conjugaison vous le déclinez ».

Monsieur THIEBAUT : « Alors je vais rebondir sur ce que vous avez dit. Il y a eu des élections il y a deux ans. Il y a eu un résultat. Je crois qu'il y a une liste qui a fait 60 % au premier tour alors qu'en face il y avait un maire qui était sortant. Je pense que c'est cela les élections. Vous savez cela a été déjà bien compliqué. En

fait je m'adresse toujours à vous car vous êtes toujours en train de parler à votre voisin et vous n'écoutez pas ce que je dis. C'est pour cela et je ne fais pas une fixation sur vous. Moi, je ne polémique pas du tout. Mais manifestement, j'ai l'impression que c'est un peu votre « trip » quand même. Donc, nous étions déjà nombreux, c'était compliqué et puis je considère que nous avons été élus pour cela. Et d'ailleurs, ce travail, comme je l'avais dit il y a un an et demi, c'est une nouveauté. Cela n'a jamais été fait. Donc venir nous dire que vous n'avez pas été associés et que nous vous prenons pas en considération, ça veut bien dire que vous ne me connaissez pas Monsieur SCHNEBELEN. C'est moi qui ait mené ce dossier et j'avais carte blanche. Donc pour conclusion, 67 fiches-projet, 38 millions d'euros. Pour cet inventaire, nous nous sommes surtout appuyés sur les services. Et les élus élus il y a deux ans, se sont emparés du dossier. Cela a fait beaucoup de monde et beaucoup d'idées. 38 millions ramenés à notre capacité, nous en avons pour longtemps. Puis, nous nous sommes basés sur cet inventaire pour travailler sur notre projet de mandat, nous élus. Et ce plan pluriannuel d'investissement représente notre projet de mandat à partir duquel nous allons décider des travaux que nous voulons réaliser. Et cela est normal, nous avons été élus pour cela. Les priorités du mandat que nous avons dégagées, représentent une somme d'environ 14 millions d'euros pour les 5 ans qui viennent, c'est-à-dire 2,9 millions par an. Si nous regardons le rapport d'orientations budgétaires et les montants d'investissement entre 2016 et 2021, nous sommes à 1,9 millions. Donc ce projet reste ambitieux mais avec toujours ce fil rouge conducteur et une capacité de désendettement qui n'ira pas au-delà de 8 ans. C'est notre deadline et nous savons très bien qu'en plus nous allons rencontrer beaucoup de mauvaises surprises. Ceci n'est pas un budget, il s'agit d'un fil rouge conducteur. Tous les jours, il se passe des choses qui ont un impact sur nos organisations. Nous savons très bien que l'ensemble du contenu de notre plan pluriannuel d'investissement et en particulier les priorités que nous avons définies pour notre mandat, ne pourront pas forcément être réalisés parce qu'il va y avoir des écueils. Nous ferons un focus lors de la commission des finances. Nous rentrerons un peu plus dans le détail, en particulier pour vous expliquer de quelle manière nous avons procédé puisque ce travail d'inventaire réalisé par les services a dû être saisi dans un outil qui nous permettra après et très facilement, d'émettre des hypothèses, de décaler des projets dans le temps en fonction de ce qui va nous arriver. C'est Madame MURA qui s'y est attelée et cette tâche lui a pris beaucoup de temps. C'est un travail qui a été réalisé en plus du travail courant et c'est pour cela que ça a pris du temps. Il s'agit d'un travail de fond qui n'a jamais été réalisé. Après les choix restent des choix politiques et nous avons été élus pour cela et nous les assumons. Je ne vais pas rentrer dans le détail car je le ferai davantage lors de la présentation du compte administratif. Vous pouvez donc voir les différents projets en cours. Donc, contrairement à l'année passée, j'avais dit que le budget 2021 sera intégré au plan pluriannuel d'investissement. Là, le contenu du budget 2022, c'est l'année 2022 du plan pluriannuel d'investissement. C'est la différence. Et si vous regardez les montants, vous retrouvez les 2,9 millions d'euros ».

Madame CALLIGARO : « Concernant les subventions d'investissement inscrites au budget 2022, les premières lignes étant bien détaillées, serait-il possible de connaître le détail des 137 200 euros qui comprennent diverses opérations ? ».

Madame MURA : « Les chiffres pourront être communiqués mais approximativement les 137 200 K€ comprennent 30 K€ pour micro folie – 7 K€ pour la plantation d'arbres et 100 K€ pour le Centre Socioculturel ».

Monsieur THIEBAUT : « Et pour finir je voulais préciser que le recours à l'emprunt sera nécessaire et que, plus nous pourrions emprunter cette année mieux ce sera et le plutôt possible. Monsieur CHOLAY a bien compris car les taux commencent à augmenter et ça ne va faire qu'empirer ».

Monsieur le Maire : « Je vais laisser la place aux questions ou aux remarques par rapport à cette présentation ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Merci Monsieur le Maire. Je suis un peu surpris de l'animosité à mon égard, mais je ferme la parenthèse. Je suis impatient de découvrir vos fiches-projet. Croyez-moi Monsieur THIEBAUT, je ne conteste pas le phénomène démocratique. Soyons bien clair là-dessus. Je ne siège pas au Conseil Municipal de Moscou, je suis à Thann. Effectivement, je vous confirme en préambule que j'ai un regret assez vif, à savoir notamment que le travail préparatoire du rapport d'orientations budgétaires que vous présentez aujourd'hui n'ait pas été réalisé lors d'une réunion de la commission des finances. Faites ce que vous voulez. J'ai bien compris que c'est vous le chef. Donc j'en ignore les raisons mais le moins que l'on puisse dire c'est que cela ne traduit guère un sens démocratique paradoxalement aiguë.

Je reviens au rapport d'orientations budgétaires. Vous avez raison lorsque vous dites qu'effectivement l'Etat est très généreux avec les communes puisque 3,4 % d'augmentation, c'est beaucoup par rapport à l'inflation. Et derrière, nous avons la perte des compétences et d'autonomie fiscale de notre ville. Le rôle de l'intercommunalité devient de plus en plus puissant. Et dans le fond, nous pouvons nous poser la question de

l'utilité d'organiser dans notre ville ce type de débat puisque c'est globalement ailleurs que nous subissons la pression et que c'est ailleurs que tout se passe. C'est une réflexion d'ordre général. Et quant aux impôts qui augmentent, je rappelle quand même que les impôts-production en France sont les plus élevés dans le monde après la Suède. Si vous partagez les mêmes lectures que moi, vous devez le savoir. Donc la France reste un pays cher et paradoxalement jusqu'au niveau des communes, nous subissons cette conquête de sommes nouvelles ou ces économies puisque nous dépensons trop ailleurs. Je ne porte pas de jugement sur les dépenses de l'Etat mais c'est fondamentalement comme cela que cela se passe.

Alors évidemment, nous n'avons pas emprunté pendant deux ans. J'ai bien compris que cela a fait baisser l'endettement, heureusement. Mais, à titre personnel, je ne crois pas que le désendettement soit un mantra en soi. Il ne constitue pas une fin. Et je pense que si nous n'avancions pas, nous reculons. Je présume que vos fiches-projet vont nous faire dépenser un peu de sous, intelligemment dans les années qui viennent.

Mon analyse, notre analyse est que la Ville de Thann est une ville qui souffre au milieu, paradoxalement, comme le disait Monsieur le Maire, d'un ilot de prospérité. La Communauté de Communes de Thann-Cernay est considérée comme riche et au milieu de cette richesse de la Communauté de Communes, vous avez une Ville de Thann qui est paradoxalement pauvre, endettée. Si je compare tous les graphes de toutes les autres communes, l'endettement de Thann est de quatre ans alors que celui de Cernay est de six mois. Voilà la vraie mesure. Vous n'y pouvez rien Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Je croyais que ce n'était pas un objectif ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Je ne porte pas de jugement. Ce sont des faits mais ce n'est pas un objectif en soi. Nous avons tellement de retard structurellement sur les équipements ».

Monsieur le Maire : « Si c'était l'inverse, vous nous le feriez remarquer ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Je vous dis seulement que malheureusement ce ne l'est pas. Je regrette mais vous êtes aux affaires depuis 20 ans, quand même ».

Monsieur le Maire : « Avec d'autres. Il y en a qui l'oublie ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Moi je parle pour moi. Il y en a eu d'autres avant ».

Monsieur le Maire : « On ne refait pas le passé ».

Monsieur E SCHNEBELEN : « On ne refait pas le passé, en effet. Je pense que la vie était plus démocratique sous Jean-Pierre BAEUMLER et je ferme la parenthèse ».

Monsieur le Maire : « Pas besoin de citer de nom, cela est mal venu ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Je voulais vous interroger sur le plan pluriannuel d'investissement, je ne vais pas le faire. Vous avez répondu aux interrogations que je pouvais avoir.

Je reviens plutôt sur les investissements. Le plus gros volet concerne la Collégiale avec les 750 000 euros qui sont essentiellement une queue de comète des investissements 2021 qui s'achèveront en mai prochain. Je suis convaincu à titre personnel que le bas du clocher aurait pu être lancé en 2022. Je regrette que cela n'ait pas été fait. Je rappelle juste Monsieur le Maire qu'au mois de juin 2021 tout semblait correct, début novembre 2021 tout semblait correct et le 30 novembre 2021, tout tombait à l'eau. C'est un peu dommage ».

Monsieur le Maire : « Je regrette, il le sera avant la fin 2022. Et comme j'ai pu le lire, il n'y a aucunement de rupture des travaux. C'est quelque chose qu'il va falloir que vous rectifiez dans vos propos. Je vous montrerai les propos à l'occasion ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Je n'ai pas dit cela à titre personnel. C'est un peu dommage mais je prends note de votre volonté de poursuivre, de me confirmer ce que vous venez de dire. C'est vrai, sinon nous aurions fait l'impasse sur des subventions paradoxalement très importantes à savoir 250 000 euros de la DRAC ».

Monsieur le Maire : « Aucune impasse à noter, ni celle que vous avancez ou que certains avancent de l'ordre de 250 000 euros. Je ne sais pas d'où vous tenez ces chiffres ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « C'est la DRAC qui a proposé ce montant en date du 30 novembre 2021 ».

Monsieur le Maire : « Je pense que la DRAC est encore un partenaire de la collectivité et nous travaillons dans un climat de confiance. Je pense que si cela avait été le cas nous en aurions été avertis ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Je souhaite tout simplement que lors de prochaines décisions modificatives, ces montants rejoignent le budget 2022 et que les travaux puissent se poursuivre sans interruption. Je crois que c'est votre souhait et c'est le mien également. Je n'ai pas envie de polémiquer avec vous sur le sujet parce qu'il s'agit d'une subvention importante. Je pense qu'il serait dommage de la perdre parce que, comme nous venions de le dire, l'Etat a besoin d'argent et il n'est pas certain qu'après les élections et avec un nouveau parlement nous ayons autant d'argent à disposition pour ce genre d'opérations comme nous l'avions précédemment. J'ai le droit de le penser et je ne pense pas me tromper de beaucoup ».

Monsieur le Maire : « Et nous avons tellement d'autres opérations. La Ville ne se résume pas seulement aux travaux de la Collégiale. Si nous n'avions que cela nous serions les plus heureux, naturellement ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Prenons-y garde tout de même. Quand je vois les travaux à l'Engelbourg, je me pose parfois la question de savoir si vous ne voulez pas reconstruire l'Engelbourg. Mais c'est un autre débat. D'une façon générale, il n'y a pas de volonté extrêmement forte, mais je présume que l'avenir me donnera tort, de changer notre Ville qui est devenue, objectivement, un véritable aspirateur de pauvreté. Et cela, il faut que vous en soyez conscient. Thann est la commune la plus pauvre de la Communauté de Communes ».

Monsieur le Maire : « C'est lamentable ce que vous dites Monsieur SCHNEBELEN ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Ce n'est pas lamentable. Ce sont les faits que des études publiées à Thann prouvent ».

Monsieur le Maire : « J'espère que vous n'aurez jamais à subir un accident de parcours de la vie. Parce que, si vous mettez en exergue la précarité de certaines familles, ce n'est pas une tare d'être dans la précarité ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Vous déformez mes propos. Je dis que globalement, la Ville de Thann est la plus pauvre de la Communauté de Communes. Nous ressemblons plus à une ville qui est autant en détresse à Cernay qu'à Saint-Amarin. Je dis que nous sommes une Ville qui est pauvre, une Ville qui n'a pas beaucoup de moyens. C'est tout. Avec les corollaires que cela comporte. Je ne porte pas de jugement ».

Monsieur le Maire : « Vous dites que la Ville de Thann est devenue l'épicentre de la misère sociale. Mais vous mesurez un peu les propos que vous tenez ? ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Je vous donnerai les lectures qui m'ont inspiré ».

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas en tant que Maire accepter d'entendre des qualificatifs de cette nature ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Vous ne pouvez pas les accepter. Vous ne pouvez pas les entendre. Je vous dis que mes sources sont bonnes et je vous les transmettrai si vous le souhaitez.

Je reviens quand même sur les finances. Je dirais que le pacte social ne nous profite plus guère. Monsieur THIEBAUT, c'est bien ça ? Il nous profite de moins en moins. Le pacte fiscal autant pour moi, signé avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Vous l'avez voté à l'unanimité lors du dernier Conseil Municipal. J'étais le seul à m'être abstenu. Je pense que ce pacte fiscal n'est pas très favorable à la Ville de Thann qui justement par rapport à sa situation compliquée sur tous les plans, aurait besoin de moyens plus importants. Beaucoup de communes autour de nous n'ont plus de dettes, pour exemple Vieux-Thann, Bitschwiller-lès-Thann, Cernay. Nous mériterions par rapport à notre situation et je ne dis pas que vous en êtes responsable, davantage de soutien de la part de la Communauté de Communes que ce que nous avons aujourd'hui. Aujourd'hui, nous contribuons avec un maigre résultat en retour. J'ai le droit de dire que le pacte fiscal ne me convient pas. Vous avez des communes qui ont beaucoup d'argent et vous avez la Ville de Thann qui souffre. C'est une vérité. Vous ne pouvez la contester. J'avoue mon inquiétude sur ce sujet proche et il y a de la reconquête sociale à faire, de la reconquête financière. Je vois bien depuis trois ans la stagnation des recettes. Elle n'est pas très logique objectivement. Mais elle est le fruit du passé. Montrez-nous que cela bougera. J'apprécie, Monsieur THIEBAUT, le fait que vous résonniez sur l'endettement à court, à moyen terme, à savoir que 8 ans me semble convenable même si d'autres communes sont à zéro. Sur le fond, vous fixez un cap et un montant. Cela me convient. Je pense qu'effectivement si vous m'aviez invité à votre réunion

préparatoire du rapport d'orientations budgétaires, peut-être que nous aurions pu en discuter calmement et nous aurions peut-être même pu trouver un consensus. Vous préférez que cela se passe ainsi, c'est comme cela ».

Monsieur THIEBAUT : « Concernant tous les éléments dont j'ai parlé aujourd'hui, je souhaiterais rentrer dans le détail lors de la commission des finances qui se tiendra le 21 mars 2022. Aujourd'hui nous avons un Conseil Municipal et dans un mois nous avons à nouveau un Conseil Municipal, j'ai donc trouvé que faire une commission des finances avant le vote du compte administratif et avant le budget, c'était forcément une bonne chose et que ce n'était pas nécessaire d'en faire une avant la présentation du rapport d'orientations budgétaires alors que ces éléments qui sont des éléments financiers, nous allons en parler le 21 mars 2022 et nous rentrerons dans le détail. Vous attendiez peut-être une réunion avant le rapport d'orientations budgétaires alors que pour moi, celle du 21 mars 2022 va permettre de répondre aux questions que vous vous posiez ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Vous êtes souverain, je le reconnais et je ne discute pas. Je dis mon ressenti et les faits qui sont interprétés différemment par d'autres. C'est fait pour cela la démocratie, c'est un échange. Nous avons le droit de ne pas être en accord. Nous avons le droit d'utiliser une sémantique différente. Je pense que je n'ai insulté personne aujourd'hui dans cette assemblée. J'aurais aimé savoir ce que représente l'augmentation des bases cumulée à l'augmentation des taux qui se profilent. Qu'est-ce que cela peut représenter en masse par rapport aux chiffres que vous venez de donner aujourd'hui ? Je pense que nous aurons les réponses lors de la commission des finances. Je vous fais confiance. Et j'espère que la convocation nous sera remise en temps et en heure ».

Monsieur THIEBAUT : « Vous pouvez déjà le noter, la date est fixée au 21 mars 2022 à 18h ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Je voulais tout simplement vous dire que lors de la dernière commission des finances, je ne pouvais malheureusement pas être présent parce que l'invitation n'a pas été transmise dans les délais légaux. Maintenant je sais que la réunion aura lieu le 21 mars 2022 et j'essaierai d'être présent ».

Monsieur le Maire : « Je voudrais préciser qu'un travail important a été réalisé pour établir ce plan pluriannuel d'investissement. Cela n'a pas été une mince affaire.

Je voudrais également remercier le service des finances, en l'occurrence Madame MURA et son équipe, pour l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires qui a été réalisé dans un contexte très difficile. Malheureusement, nous aurions préféré que le contexte soit plus facile et plus positif. Je remercie également les élus ainsi que l'ensemble des services qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires qui finalisera naturellement le budget. Gilles, je te remercie également pour ta fructueuse collaboration, pour la clarté de tes propos, de ta présentation et pour ta pédagogie habituelle. Je crois que présenter les finances sous cet aspect, c'est presque faire aimer les finances même pour ceux qui n'en connaissent pas les tenants et les aboutissants. Même s'il y a débat, c'est le jeu de la démocratie mais je pense qu'il y a certains propos qui, effectivement, peuvent dépasser les pensées. C'est pour cela qu'il y a certains propos que je ne peux pas admettre notamment lorsque l'on compare la Ville de Thann à l'épicentre de la misère. Croyez-moi, cela me blesse ! Cela me blesse et cela me choque profondément ! Si on aime sa Ville, on ne tient pas de propos de cette nature. Et je passe sur d'autres propos qui ont été tenus.

Je préfère que l'on m'attaque sur des projets, sur des réalisations mais pas sur des personnes, sur le quotidien que vivent certaines personnes, croyez-moi. Tant mieux si certains ont une aisance mais pensez à ceux qui ont des parcours de vie difficiles, qui perdent leurs emplois et se trouvent dans des situations qui ne sont pas faciles.

Nous arrivons donc au terme de cette présentation concernant le rapport d'orientations budgétaires.

Nous allons voter la tenue du débat. Je pense que le débat a eu lieu. L'assemblée prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat. Le rapport d'orientations budgétaires vise effectivement à éclaircir le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte de toutes ces discussions afin d'élaborer les propositions qui figureront, et dont on vous parlera lors de la commission des finances, dans le budget prévisionnel de 2022 ».

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Vu l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contenu du rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport joint à la délibération.

Point n° 3

**Affaires de personnel et de l'administration
générale**

3a- Approbation de la convention de mutualisation pour la mission de délégué à la protection des données des communes

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint en charge de l'administration générale, des finances et du personnel, rappelle à l'assemblée que la convention relative à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD » est arrivée à échéance au 31 décembre 2021. Une nouvelle convention pour la période 2022-2024 est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la poursuite de la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Inter-région Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces Centres de Gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, il est proposé de renouveler l'adhésion de la Ville de Thann à la mission RGPD du Centre de Gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- adhère à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention y relative,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD), personne morale de la collectivité.

Point n° 4

Affaires techniques et d'urbanisme

4a- Approbation des modalités d'organisation d'une concertation publique préalable au projet de travaux d'aménagement du PN 22 sur la RD 1066

Monsieur Gérard JACOB, adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, informe les membres du Conseil Municipal que la Collectivité Européenne d'Alsace étudie le projet de dénivellation du Passage à Niveau n°22 à THANN dont les études préliminaires ont été présentées au Conseil Municipal le 16 septembre 2021.

Monsieur Gérard JACOB précise qu'au stade actuel d'avancement du projet, la Collectivité Européenne d'Alsace, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite engager une procédure de concertation préalable concernant ce projet, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objectif de présenter aux habitants, associations et autres personnes concernées, l'état actuel des réflexions, d'apporter des éléments de réponse à leurs préoccupations et de prendre connaissance de leurs éventuelles observations.

Concrètement, elle comprendra :

- une exposition publique d'une durée de 4 semaines dans la commune de Thann, avec mise à disposition d'un registre pour recueillir l'avis de la population,
- une réunion publique à Thann, dont la date et le lieu restent à convenir avec la commune.

Monsieur le Maire : « Il s'agit du préambule de cette concertation. La prochaine étape, c'est la présentation de cette concertation par la Collectivité Européenne d'Alsace lors de sa séance plénière dès lors que les élus auront donné leur aval sur cette concertation.

C'est le début d'un grand projet avec tout ce que cela pourra comporter d'ici sa réalisation. Ce que je peux également vous dire, c'est que lors de la réunion que nous avons eue à la Collectivité Européenne d'Alsace, un planning prévisionnel a été élaboré. Il commence aujourd'hui par cette délibération portant sur la concertation publique. Ensuite, au courant du mois de mars 2022, il y aura une campagne de comptage sur une semaine pour déterminer l'ensemble des flux sur cette RD 1066. D'avril à juillet 2022, une étude de trafic et de sécurité sera réalisée sur les passages à niveau ».

Monsieur JACOB : « Pour précision, Vieux-Thann et Bitschwiller-lès-Thann seront intégrées dans l'étude, donc il s'agira des flux intérieurs thannoïses mais également des flux extérieurs ».

Monsieur le Maire : « Ensuite de juillet à septembre 2022, il y aura la préparation de cette concertation parce que l'on n'imagine pas réaliser une concertation avant l'ensemble des élections qui se profilent, fussent-elles présidentielles ou législatives.

Puis fin 2022, il y aura le début de la phase de concertation proprement dite. En 2023, il y aura la réalisation des études des avant-projets et la préparation des dossiers réglementaires tels que déclaration d'utilité publique, la loi sur l'eau et toutes les études d'impact.

En 2024, il y aura l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et au courant des années 2024 et 2025, les études des projets avec naturellement les acquisitions foncières, les appels d'offres, etc... toujours dans l'hypothèse de la réalisation de ce projet. Et je reste toujours très prudent quant à ce genre de projet, quand on sait que pour le barreau routier à Vieux-Thann, les études ont commencé il y a 15 ans et il devrait être réalisé aujourd'hui.

Le mérite en revient à la Collectivité Européenne d'Alsace de présenter un projet sur lequel, ils ont déjà travaillé depuis de longues années. Je pense que s'il y avait un serpent de mer par excellence, c'est bien notre RN 66 qui est devenue RD 1066 entretemps. Et donc ayant été désignée porteur de ce projet, la Collectivité Européenne d'Alsace prend ce projet à bras-le-corps ».

Monsieur JACOB : « Les travaux devraient débuter en 2026 ».

Monsieur le Maire : « Je reste prudent car cette date sera validée après la réalisation des avant-projets ».

Monsieur JACOB : « Il y a quand même un petit bémol. L'Etat a reçu en demande de subventions pour l'ensemble de la France, pour des projets tels que celui-ci, pour environ 14 milliards d'euros de demandes et ne dispose que de 4,5 milliards d'euros. Cet élément est à prendre en considération ».

Monsieur le Maire : « Quelle va donc être la priorité pour l'Etat parmi tous ces projets ? Mais sachez quand même pour donner du crédit à ce projet, que la difficulté et tout le monde la connaît depuis des années, en traversant le centre, pas qu'à Thann, mais à Vieux-Thann aussi, vous êtes bloqués à partir du carrefour Garnier jusqu'aux Glaces Alba. Je veux préciser, qu'aujourd'hui ce n'est pas uniquement la traversée de Thann qui pose problème mais c'est l'ensemble des flux venant de la vallée et pas seulement jusqu'à Bitschwiller-lès-Thann mais également jusqu'à Cernay. Juste quelques informations, cela vous donnera une idée, aujourd'hui, il y a 22 000 véhicules par jour qui empruntent cette RD 1066 et que la voie ferroviaire Kruth/Mulhouse est empruntée par 76 trains par jour. Vous vous imaginez ce que représente la traversée de cette RD 1066. Cela représente quasiment la traversée du Benelux. Ce qu'il faut également noter, c'est que le PN 22 est classé le 5^{ème} PN le plus dangereux de France.

Nous espérons bien entendu que cette difficulté majeure permettra d'être une priorité parmi les priorités.

Voilà ce que je peux dire aujourd'hui. Dès lors que nous aurons des informations, je les relaterais régulièrement au Conseil Municipal car c'est certainement un projet d'envergure qui aurait déjà dû être réalisé il y a 30 ans. Mais avec des « si » vous savez tous ce que l'on peut faire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve les modalités d'organisation de la concertation publique proposées par la Collectivité Européenne d'Alsace.

4b- Approbation de l'avant-projet d'extension du complexe tennistique du Floridor

Monsieur Gérard JACOB, adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, rappelle que par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour l'extension du complexe tennistique du Floridor. Le site comprend 4 terrains en extérieurs, dont 3 en terre battue, un club house et une salle couverte construite en 2008. Suite à l'incendie du tennis du Steinby en janvier 2019, et afin d'améliorer le fonctionnement du site, notamment d'y tenir des compétitions, il est proposé de construire une salle supplémentaire équipée d'un système d'éclairage et de chauffage selon les recommandations de la Fédération Française de Tennis.

Après une consultation durant le printemps 2021, la Ville a confié la maîtrise d'œuvre du projet au cabinet mulhousien DRLW. Les études de sol et les études d'avant-projet ont été réalisées cet automne. Le projet a ensuite été présenté au club de tennis.

Le projet comprend donc :

1. la construction d'une salle couverte aux normes de la Fédération Française de Tennis,
2. la construction d'un bâtiment de liaison avec chaufferie gaz et circulation entre les 2 salles,
3. des aménagements extérieurs (raccordements, gestion des eaux pluviales).

Le coût des travaux tel qu'il ressort des études d'avant-projet est de 939 900 euros HT. Compte-tenu des études, le projet présente un coût global de 1 090 000 HT soit 1 308 000 euros TTC.

Il est proposé de valider les études d'avant-projet et de solliciter les partenaires institutionnels de la Ville afin de financer cet investissement.

Pour financer ce projet, la Ville sollicitera la Fédération Française de Tennis et le Tennis Club de Thann.

Le plan de financement sera mis à jour au fur et à mesure des réponses des partenaires de la Ville. Le plan de financement définitif sera présenté au Conseil Municipal.

Plan de financement – Extension du complexe tennistique du Floridor :

Plan prévisionnel de financement			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	939 900,00	Collectivité Européenne	218 000,00
Honoraires	103 389,00	Région Grand Est	218 000,00
SPS CT frais	46 711,00	Club de Tennis et FFT	
		Ville de Thann	657 435,68
TOTAL HT	1 090 000,00		
TVA	218 000,00	FCTVA	214 564,32
TOTAL TTC	1 308 000,00	TOTAL	1 308 000,00

A noter que la part des fonds propres de la Ville est constituée pour partie de l'indemnité de reconstruction des assurances.

Monsieur CHOLAY : « En préambule, je voudrais revenir sur les vifs échanges lors du débat sur le point n°2. J'ai toujours répondu positivement en ce qui me concerne aux demandes de Gérard JACOB et je continuerai à y répondre positivement.

Revenons sur le point n° 4b.

Le montant des travaux proposé par l'architecte en avril 2021 a augmenté de 11 % dans cet APS (avant-projet sommaire) qui nous est proposé en février 2022. Le nouveau montant tient en partie compte de l'augmentation des indices de la construction.

Des variantes économiques complémentaires devront être chiffrées dans l'APD (avant-projet détaillé) qui sera soumis à notre vote ultérieurement.

Je voterai ce montant d'APS qui devra être retravaillé en concertation avec le maître d'oeuvre, car la guerre en Ukraine aura pour conséquence d'augmenter les coûts de l'énergie donc le coût des matériaux une fois de plus.

Je propose que Gérard JACOB notifie au maître d'œuvre les trois points suivants :

- le taux de tolérance proposé par le cabinet d'architecte dans son APS a augmenté dans la petite ligne en fin de tableau, de 5 % au concours il est passé à 8 % dans l'APS version 2, sans raison : à rectifier. Cette augmentation de taux justifiera une augmentation future de 29 000 € HT,
- des variantes économiques devront être recherchées et chiffrées car elles pourront compenser les augmentations futures des matériaux,
- enfin le chiffrage de l'APS tient compte des indices de la construction de janvier 2022 et non des indices du concours (avril 2021). Ce point est aussi très important dans une période d'inflation importante.

Monsieur le Maire, je change de sujet et j'ai une pensée pour deux jeunes ukrainiens Sacha et Katia de Tchernobyl, de 13 ans et 12 ans, que nous avons accueillis chez nous à Thann, pour les vacances d'été 2019 par le biais de l'association d'accueil des enfants de Tchernobyl. Bien que russophones, ces jeunes parlaient l'anglais et le français. Ils rêvaient de voyager en Europe et de travailler plus tard en Europe. Pour information, les échanges par mail que nous avons fréquemment avec Sacha ont été interrompus depuis le milieu de la semaine et l'invasion russe de la région de Tchernobyl ».

Monsieur le Maire : « Je m'associe totalement à ces mots que vous venez d'exprimer. Ce qui arrive aujourd'hui est extrêmement malheureux. Nous pensions être préservés de conflits dans cette partie de l'Europe. Mais naturellement la réalité en est tout autre. Nous pouvons avoir une pensée pour toutes ces personnes en l'occurrence celles que vous avez évoquées à l'instant.

En ce qui concerne la partie tennistique, nous ferons part de vos remarques lors de notre rencontre avec le maître d'œuvre ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Juste une question Monsieur le Maire. Y-a-t-il une clause de sauvegarde dans les assurances justement concernant les surcoûts générés par la récente inflation ? ».

Monsieur le Maire : « Non ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Cela n'a donc pas été négocié ».

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de négociation possible. Le sinistre date de 2020 ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « Je prends pour exemple mon expérience personnelle concernant la maison qui a brûlé rue du Rangen, tous les éléments constitutifs concernant la fabrication, le bois, le cuivre, etc... ont pu être négociés ».

Monsieur le Maire : « Vous avez eu beaucoup de chance. Cela ne fonctionne pas pour les collectivités ».

Monsieur JACOB : « Concernant les assurances, nous avons très bien négocié l'ensemble car la Ville n'aura quasiment plus rien à investir pour le projet d'extension du complexe tennistique et ce malgré la hausse des coûts. A savoir que nous ne pouvions pas négocier la hausse des matériaux car au moment où l'étude a été réalisée, le problème de la hausse des matériaux ne se posait pas ».

Monsieur E. SCHNEBELEN : « J'en conviens. Ce n'était qu'une question. Nous pouvons remercier l'ancien président du tennis, Monsieur HEINRICH, d'avoir bien assuré le bâtiment ».

Monsieur JACOB : « Pour rappel, il s'agissait de l'assurance de la Ville pas celle du club de Tennis ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'avant-projet d'extension du complexe tennistique du Floridor pour un montant de 1 308 000 euros TTC,
- charge Monsieur le Maire de solliciter autorisations et financements pour ces travaux,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, marchés, conventions relatifs à ce projet.

4c- Attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de soutien à l'opération de ravalement des façades

Monsieur Charles SCHNEBELEN, conseiller municipal délégué en charge du soutien au développement du commerce et du centre-ville, rappelle que cette opération vise à impulser une dynamique de ravalement de façades auprès des propriétaires ou copropriétaires du centre-ville, grâce à ce taux de subvention de l'ordre de 50 % du montant total hors taxe des travaux avec une aide plafonnée à 25 € le mètre carré de façade (fenêtres, encadrements, volets, etc. compris).

L'octroi de cette subvention est conditionné par l'obtention d'une autorisation de travaux et le respect des préconisations du coloriste-conseil et de l'Architecte des Bâtiments de France, partenaires du projet.

Des travaux de ravalement de façades ont fait l'objet d'une déclaration préalable n°068 334 21 F 0073 pour un dossier en centre-ville au 17 rue de l'Étang. Le dossier a été autorisé en date du 5 août 2021.

Monsieur Charles SCHNEBELEN indique qu'une demande de subvention a été déposée, à savoir :

- MH IMMOBILIER CONSEIL pour l'immeuble 17 rue de l'Étang, la subvention s'élève à 6 512,50 € pour un total des façades de 260,50 m² et pour un coût des travaux de 16 974,45 € HT.

Monsieur Charles SCHNEBELEN propose au Conseil Municipal de valider le montant de cette subvention afin de pouvoir procéder au versement de l'aide, après réalisation des travaux et au vu de la facture acquittée.

Les crédits correspondants sont prévus au compte 6574 du budget 2022.

Monsieur JACOB : « A ce propos, je souhaiterais rajouter un petit détail. La subvention allouée concerne les trois façades, c'est-à-dire la façade principale et les deux retours qui sont visibles de la rue. Pour le moment MH Immobilier n'a fait que la façade principale et s'il devait ne pas faire l'ensemble des trois façades, il ne percevra pas la subvention. Cette décision a été prise en concertation avec l'architecte des bâtiments de France ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le versement de la subvention au propriétaire mentionné ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif de soutien au ravalement des façades.

Point n° 5

Affaires éducation et jeunesse

5a- Approbation de la participation de la Ville au dispositif « Petits Déjeuners » dans les écoles maternelles et élémentaires

Madame Claudine FRANCOIS WILSER, adjointe en charge de l'éducation, de la jeunesse, de la santé et du devoir de mémoire, explique les objectifs de ce dispositif, à savoir :

- participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires,

- former les élèves à une éducation à l'alimentation par la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif accompagnant cette distribution.

En répondant aux besoins nutritionnels de l'élève, la prise du petit déjeuner favorise la concentration, l'attention et la bonne humeur, facteurs de réussite scolaire.
Il est également un temps privilégié de partage et de convivialité.

Suivant les recommandations, un petit déjeuner se compose :

- d'un produit céréalier : des tartines, des céréales peu sucrées,
- d'un produit laitier : du lait ou un yaourt, ou du fromage blanc, ou du fromage,
- d'un fruit frais.

Petit déjeuner type :

- 1 tranche de pain complet avec au choix confiture, beurre, emmental ou fromage de chèvre,
- 1 yaourt,
- 1/2 fruit.

Charge à la commune d'avancer les dépenses pour acheter les denrées nécessaires et de les transporter vers l'école.

Charge à l'école de stocker et de distribuer les petits déjeuners.

Le financement des denrées est à la charge de l'Education Nationale qui rembourse sur présentation de factures à hauteur de 1,30 € par petit-déjeuner et par élève.

Quelques chiffres :

- 1 petit déjeuner sera offert à chaque enfant pendant 7 semaines soit 1 505 petits déjeuners
- la subvention de l'Education Nationale s'élève à 1 956 €.

Période :

- la distribution des petits déjeuners aura lieu une fois par semaine pendant 7 semaines entre les vacances de Pâques et d'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la participation de la Ville de Thann à ce dispositif,
- charge Monsieur le Maire de signer la convention avec l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

5b- Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2021-2024 avec le Centre Socioculturel

Madame Claudine FRANCOIS-WILSER, adjointe en charge de l'éducation, de la jeunesse, de la santé et du devoir de mémoire, rappelle que le Centre Socioculturel du Pays de Thann constitue un dispositif d'action sociale original.

Il contribue à tisser des liens de proximité avec les citoyens et avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il constitue ainsi un dispositif d'action sociale original contribuant au développement social local. Il se trouve à la croisée des projets des différents partenaires (CAF, collectivités locales, ...) et des préoccupations des habitants avec comme principe essentiel d'action, leur participation.

Pour se donner les moyens de son action, le Centre Socioculturel a adopté un projet social validé par la Caisse d'Allocations Familiales en mai 2021 dont le programme d'actions décline les orientations mises en œuvre dans le secteur de l'enfance, la jeunesse et la famille, en cohérence avec le projet global.

Les différentes actions menées par le Centre Socioculturel répondent aux objectifs d'intérêt général de la Ville et doivent être formalisées à travers une nouvelle convention d'objectifs et de financement pluriannuelle 2021-2024.

Il est rappelé que d'un point de vue réglementaire, toute subvention de plus de 23 000 € doit donner lieu à la signature d'une convention. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adopter la convention d'objectifs et de financement pluriannuelle avec le Centre Socioculturel pour lui permettre de mener à bien son projet social.

Monsieur le Maire : « L'accent a été mis sur le fait que le Centre Socioculturel est un organisme d'importance pour notre collectivité, qui joue un rôle essentiel auprès de l'enfance par le biais de la Communauté de Communes Thann-Cernay mais également auprès de la jeunesse, du périscolaire, des différentes activités proposées. Cette convention ne fait qu'acter ce qui se fait maintenant depuis plusieurs années et nous n'avons qu'à féliciter et l'occasion m'en est donnée aujourd'hui de remercier tous ses acteurs, notamment Mmes LAFON et VOILLAUME, qui œuvrent au sein de cet organisme.

Nous avons auparavant une convention tripartite. Elle se résume aujourd'hui aux acteurs de la Ville et du Centre Socioculturel ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2021-2024 jointe à la présente délibération,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Ces dépenses seront imputées au compte 6574/fonction 422.

Point n° 6

Communications

Monsieur le Maire : « Nous arrivons au terme des points de l'ordre du jour et nous allons aborder le point des communications. Le premier point sera présenté par Madame BAUMIER-GURAK et il s'agit de la présentation du projet de transfert du marché hebdomadaire au centre-ville. Il s'agit d'un projet qui, comme la RD 1066, est dans les tuyaux depuis très longtemps et qu'aujourd'hui nous allons réaliser ».

Madame BAUMIER-GURAK : « En préambule, je voulais dire que nous avons été un petit groupe, élus et services à avoir travaillé sur le sujet. Aujourd'hui, c'est moi qui vous en fait la communication tout simplement parce que je suis en charge de l'animation de la Ville et Charles SCHNEBELEN a été, pour des raisons professionnelles que nous connaissons, un petit peu moins disponible. Mais je présente aujourd'hui ce projet en total accord avec lui.

C'est vrai, Monsieur le Maire l'a rappelé, le déplacement du marché, c'est un vieux serpent de mer dont on parle depuis fort longtemps. Mais comme cela n'est pas une mince affaire, le projet n'a jamais été concrétisé. Il faut rappeler aussi et je tiens à le faire que c'était un projet de notre campagne électorale pour lequel nous avons été élu. Et c'est donc un projet que nous allons réaliser.

La genèse du sujet est la suivante. Depuis le mois d'octobre, nous sommes un petit groupe constitué des services et d'élus et nous travaillons d'arrache-pied pour pouvoir offrir aux habitants une formule clé en main.

L'implantation du marché va donc se faire place Joffre, autour de la Collégiale et elle va s'étendre rue de la 1^{ère} Armée. Cette configuration sera valable pour une durée de 8 mois puisque pour les deux mois concernant la période du marché de Noël, une réflexion est d'ores et déjà engagée parce qu'il faudra que quelques commerçants non sédentaires déménagent et s'installent plutôt vers la rue du Général De Gaulle. Mais tout est d'ores et déjà prévu. A titre indicatif, il a fallu étudier la faisabilité technique au niveau électrique notamment et surtout mesurer les emplacements, mesures que nous avons réalisées à l'ancienne avec du marquage au sol. Charles VETTER et les services en savent quelque chose et je dois sincèrement les remercier. Ils se sont, je peux presque dire, donnés corps et âme, à ce projet et je veux ici les remercier publiquement. Je me rappelle toujours de Delphine JECKER avec sa roulette. Maintenant, tous les stands rentrent dans le périmètre, même pas au chausse-pied, ça rentre bien.

Nous avons donc suivi la procédure légale c'est-à-dire que nous en avons parlé en commission « commerce », le 3 février 2022. C'est un projet qui a également fait l'objet d'un vote lors de la Municipalité du 15 février 2022 et enfin puisque nous y tenions, nous avons organisé une commission « foires et marchés » le 21 février 2022 en présence d'un très grand nombre de commerçants non sédentaires lesquels avaient des questions bien légitimes à nous poser et auxquelles nous avons pu répondre, particulièrement quant à leurs craintes émises car bien évidemment, il s'agit d'un changement d'habitudes très important.

Il faut savoir que le marché autour de la Collégiale a existé. Il a même été place de la République qui s'appelait la place du Monument aux Morts. Mais c'était avant la 2^{ème} guerre mondiale. Nous avons des photos d'archives des années 1900.

Il s'agit vraiment d'un changement important pour les commerçants non sédentaires. Il y aura une répétition générale avec une mise en situation le samedi 26 mars 2022. Il faudra penser que de 11h jusqu'à 14h la circulation sera interrompue au centre-ville avec des déviations mises en place. Mais cette répétition générale nous apparaît comme indispensable pour que tous les petits détails techniques puissent être réglés.

Nous avons prévu un volet communication important qui est quasiment terminé. Il s'agit d'un Thann'Infos de quatre pages comprenant un plan où les habitants pourront retrouver leurs exposants préférés, avec un glossaire et un petit encart de Monsieur le Maire qui raconte ses souvenirs d'enfance. C'est le côté un peu nostalgique, sa Madeleine de Proust.

Rien ne valant une communication personnelle, nous nous sommes promenés à travers les rues de Thann, en allant voir les commerçants sédentaires, un à un, pour leur expliquer en quoi consistait le projet. Et puis, nous avons surtout veillé qu'il n'y ait aucun inconvénient par rapport aux produits qu'ils vendent. Nous avons été très vigilants à ne pas mettre des concurrences en face de leurs magasins. Cet aspect a vraiment été anticipé.

Il y a pleins d'acteurs auxquels nous ne pensons pas forcément. Mais il a fallu avertir le presbytère par rapport à l'accès à son parking, le placement des véhicules...

Voilà un marché qui permettra de dynamiser le centre-ville, donner une vie supplémentaire et animer notre centre-ville le samedi matin. Nous avons prévu des animations. L'inauguration de ce nouvel emplacement se fera le samedi 9 avril 2022 avec une animation musicale. L'Association des Commerçants de Thann et Environs proposera une table conviviale avec café et apéritif.

Nous essayerons de proposer une animation chaque samedi et un espace convivialité y sera dédié. Nous espérons que tout le monde pourra bénéficier de moments agréables.

Les élus et les services seront présents pendant le premier mois ou du moins durant 4 à 5 semaines pour être sûrs que tout se passe au mieux.

Le rôle du placier est un rôle difficile. Jusqu'à présent il était assuré sur la base du volontariat, par différents agents du Centre Technique Municipal. Nous devons savoir qu'il y aura une astreinte électrique afin de faire face aux éventuels problèmes qui surviendraient et avec les moyens indispensables pour y répondre. Nous nous dirigeons vers le recrutement d'un agent placier à raison de 7h par semaine, le samedi de 6h à 13h car il y aura en plus du placement des commerçants non sédentaires, toute la partie administrative à gérer, c'est-à-dire le suivi de la présence des commerçants, l'encaissement des droits de place... Au niveau du service, c'est Delphine JECKER qui gère ce projet et qui sera en charge du suivi ».

Monsieur CHOLAY : « Vous nous indiquez que la configuration principale se fera sur 8 mois, en excluant la période du marché de Noël. Mais le marché de Noël ne se tient pas sur 4 mois ? ».

Madame BAUMIER-GURAK : « En fait, c'est un lapsus. Il s'agit bien de 10 mois. Entre le moment où il faut installer le marché et la pose des décorations et le moment du démontage des chalets, il se passe environ 8 semaines. C'était bien 8 semaines que je voulais dire et non 8 mois ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, comme l'a dit Marie, c'est un travail qui n'a pas été facile. Il n'a d'ailleurs même pas fallu convaincre les commerçants non sédentaires, ce qui était le cas il y a quelques années. Ce qui les rebutait, c'était de retrouver le centre-ville. Aujourd'hui, nous avons eu une adhésion et la discussion a été très positive lors de nos différentes réunions avec les commerçants non sédentaires. Je crois que retrouver le centre-ville, beaucoup de villes aujourd'hui, adoptent cette démarche. Il y a une époque où le marché était peut-être considéré comme ne faisant pas partie du commerce de centre-ville et on le mettait un peu à l'écart, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Je suis convaincu et j'en suis même certain, que ce marché installé au centre-ville, contribuera au dynamisme de l'ensemble du commerce et du centre-ville. Dans toutes les villes qui ont fait cette démarche, plus aucun commerçant ne souhaiterait retrouver l'antériorité de l'emplacement. Pour preuve, il y a une commune que je ne citerais pas qui avait effectivement réalisé cette démarche de revenir au centre-ville et aujourd'hui cette commune doit faire des travaux au centre-ville et a proposé à ses commerçants non sédentaires de retrouver pour un certain temps l'emplacement qu'ils avaient précédemment. Cela a été le tollé alors qu'il y avait eu une réticence à s'installer au centre-ville. Voilà comment l'on peut changer d'état d'esprit en fonction de l'expérience acquise sur le terrain.

Je remercie bien entendu toutes les personnes qui ont contribué à ce que ce projet puisse se réaliser. Madame BAUMIER-GURAK l'a dit, l'organisation ne sera peut-être pas parfaite au départ. Mais au fur et à mesure, nous apporterons les modifications qui s'imposent.

Cela a été une volonté de programme de notre mandat de faire en sorte que ce marché retrouve sa place originelle, celle du centre-ville qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Je remercie également les services et en l'occurrence Madame Delphine JECKER qui a réalisé un travail exemplaire. C'est Monsieur Sébastien KEMPF et son équipe qui ont œuvré à la réalisation de ce projet mais c'est Madame Delphine JECKER qui s'est attachée à ce projet et elle l'a fait avec toute son énergie et sa connaissance du terrain. Puisque n'oublions pas, elle a fait partie de la Police Municipale et elle a cet esprit de proximité dans son ADN ».

Monsieur CHOLAY : « L'écoulement d'eau, place Joffre va-t-il être couvert tous les samedis matins ? ».

Monsieur le Maire : « Non ce ne sera pas le cas. Des passages seront installés afin que la clientèle puisse avoir le moins d'obstacles possible. Je vous fais circuler notre affiche qui a été créée pour faire la promotion du transfert du marché et qui sera visible dans l'ensemble de nos modes de communications. Vous verrez que nous avons allié le modernisme à l'ancien.

La deuxième communication concerne la charte des comités de quartier et je vais laisser la parole à Monsieur Nicolas MORVAN ».

Monsieur Nicolas MORVAN : « Je fais un rapide aparté avant de commencer la présentation pour souligner la concertation constructive qu'il y a eu autour du déplacement du marché. Et c'est la preuve que la démocratie participative, ce n'est pas qu'une formule mais elle est désormais appliquée par les élus, par les services, par les partenaires, sur l'ensemble des dossiers qui concernent notre Ville.

La base de la démocratie participative c'est l'engagement des citoyens et c'est pourquoi nous avons engagé les conseils de quartier dès le début de notre mandat. Comme nous partions de zéro et qu'il n'y a pas de modèle de conseils de quartier applicable à n'importe quelle commune, nous avons dû expérimenter différentes formules. Nous avons été contrariés par la crise de la COVID qui a limité les rencontres. Nous arrivons maintenant à vous proposer une formule qui nous semble être la plus pertinente.

Durant le printemps, nous allons donc lancer un appel aux thannois de plus de 16 ans pour intégrer les comités de quartier qui seront au nombre de 5 et qui correspondront peu ou prou aux différents bureaux de vote. Les thannois ne seront pas obligés d'aller là où ils votent mais là où ils se sentent proches de leur lieu de vie.

Ces comités de quartier seront composés de 8 à 15 citoyens. Ils seront là pour construire des projets d'intérêt général autour de 3 piliers :

- 1- l'amélioration des espaces de vie,
- 2- l'embellissement et la valorisation du quartier,
- 3- favoriser le lien avec notamment des animations.

Sauf si vous le souhaitez, je ne vais pas rentrer dans le détail car tous les éléments seront bientôt communiqués.

Il y aura également une charte des comités de quartier qui devra être appliquée par les citoyens s'engageant.

Lors de la communication, il y aura également un appel pour intégrer les commissions municipales en tant que citoyen associé. Vous savez qu'il y a une quarantaine de citoyens qui actuellement participent aux commissions municipales. Leur premier mandat de deux ans arrive à terme cet été. Nous allons donc les renouveler et nous allons lancer un appel.

Il y aura donc un double appel pour les comités de quartier et pour les commissions municipales. Et l'un n'est pas incompatible avec l'autre.

Je voulais juste en profiter pour remercier tous ces citoyens qui s'engagent pour la Ville. Ils sont une force qui fait progresser la commune, autant dans la réflexion que dans l'action. C'était le projet collectif que nous portions dès notre campagne. Nous en sommes qu'au début et il faut vraiment être humble là-dessus mais nous nous réjouissons que des citoyens y adhèrent ».

Monsieur le Maire : « Merci à toi Nicolas. Effectivement, vous avez bien compris que le seul objectif est de favoriser l'implication des citoyens dans leur vie, dans leurs quartiers et de développer ces échanges qui peut-être manquent à beaucoup de personnes. Qui mieux que les habitants des différents quartiers peuvent faire remonter leurs souhaits, leurs projets. Chaque citoyen vit quotidiennement dans son quartier et c'est un cadre de vie pour lequel il faut faire en sorte qu'il soit toujours positif ».

Monsieur MORVAN : « Il est vrai que le but n'est pas que les citoyens nous fassent remonter ce qu'ils souhaitent que nous fassions mais bien ce qu'ils souhaitent faire eux-mêmes. Nous sommes dans une démarche proactive qui change vraiment le paradigme de l'élu au citoyen. Aujourd'hui, c'est autant l'élu qui doit faire confiance au citoyen que le citoyen qui doit faire confiance à l'élu ».

Monsieur le Maire : « Merci à toutes ces personnes qui se sont effectivement investies, en l'occurrence Nicolas qui est en charge de cette compétence mais également Sylvie KEMPF qui est l'adjointe ainsi que les services.

Nous arrivons au dernier point c'est-à-dire les décisions du Maire et une lettre de remerciements que vous avez sous les yeux.

Je voudrais terminer sur une note positive avant de vous souhaiter un bon week-end c'est que le 1^{er} mars, enfin, nous allons procéder à la démolition de la maison du Rangen où divers faits se sont produits, il y a 14 ans. Je veux préciser que la Ville n'a acquis ce bâtiment qu'en 2019 et après de nombreuses discussions nous sommes quand même arrivés à un terme. Je l'avais promis et comme dit, certains l'ont souhaité et nous nous l'avons réalisé. J'espère que ce quartier retrouvera à nouveau une vision beaucoup moins néfaste qu'aujourd'hui avec la présence de cette verrue.

Nous arrivons au terme de ce Conseil Municipal, riche mais très intéressant et je vous donne rendez-vous au samedi 26 mars 2022 à 9h pour le plat principal qui sera le budget 2022.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon week-end ».

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été amené, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juin 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- à prononcer la délivrance de concessions pour l'achat de deux concessions « Pleine Terre », du renouvellement de 4 concessions « Pleine Terre » et du renouvellement d'une case « Columbarium », au cimetière,
- à prendre toute décision concernant les marchés figurant au tableau ci-dessous :

PROCEDURE	TYPE D'ACTE	OPERATION	LOT	MONTANT EN € HT	TITULAIRE
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°1 - Echafaudage	66 362,00 € HT	HUSSOR ERECTA 68650 LAPOUTROIE
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°2 - Gros oeuvre	75 767,00 € HT	LUTRINGER-SILLON 68800 THANN
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°3 - Pierre de taille	95 595,00 € HT	SCHERBERICH 68000 COLMAR
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°4 - Charpente bois	53 292,60 € HT	SCHWOB 68210 TRAUBACH-LE-BAS
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°5 - Couverture, zinguerie	105 842,60 € HT	ARKEDIA 68230 TURCKHEIM
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°6 - Menuiserie extérieure alu	24 428,00 € HT	JACOB 68460 LUTTERBACH
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°8 – Electricité	30 961,00 € HT	OMNI ELECTRICITE 68700 ASPACH-LE-HAUT
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°9 – Chauffage, climatisation	223 825,09 € HT	STIHLE 68230 WIHR-AU-VAL
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°11 – Menuiserie intérieure bois	25 610,00 € HT	LIGNE BOIS 68190 UNGERSHEIM
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°12 – Peinture intérieure	16 884,00 € HT	DANNY DECOR 68260 KINGERSHEIM
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°13 – Ravalement de façade	68 385,00 € HT	SONDENECKER 68350 DIDENHEIM
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°14 – Traitement de charpente	6 545,00 € HT	FENNEC 68200 MULHOUSE
MAPA	Travaux	Travaux de rénovation de l'école du Bungert	Lot n°15 - Parquet	5 160,00 € HT	DIETRICH 68800 THANN

Lettre de remerciements

- Monsieur Jean-Marc STRZODA, président de l'Association des Petits Chanteurs de THANN, remercie Monsieur le Maire et les services de la Ville de Thann, pour l'installation d'armoires de rangement dans salle de répétitions, qui leur faciliteront la gestion des costumes et du matériel.

La séance est levée à 11h07

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de THANN
de la séance du 26 février 2022**

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

POINT n° 1 **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2022**

POINT n° 2 **Affaires financières**
2a- Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

POINT n° 3 **Affaires de personnel et de l'administration générale**
3a- Approbation de la convention de mutualisation pour la mission de délégué à la protection des données des communes

POINT n° 4 **Affaires techniques et d'urbanisme**
4a- Approbation des modalités d'organisation d'une concertation publique préalable au projet de travaux d'aménagement du PN 22 sur la RD 1066
4b- Approbation de l'avant-projet d'extension du complexe tennistique du Floridor
4c- Attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de soutien à l'opération de ravalement des façades

POINT n° 5 **Affaires éducation et jeunesse**
5a- Approbation de la participation de la Ville au dispositif - petits déjeuners dans les écoles maternelles et élémentaires
5b- Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2021-2024 avec le Centre Socioculturel

POINT n° 6 **Communications**
Présentation du projet de transfert du marché hebdomadaire au centre-ville
Présentation de la charte des comités de quartier
Décisions du Maire
Lettre de remerciements

Tableau des signatures :

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gilbert STOECKEL	Maire		
Claudine FRANÇOIS-WILSER	1 ^{ère} Adjointe		
Charles VETTER	2 ^{ème} Adjoint		
Marie BAUMIER-GURAK	3 ^{ème} Adjointe		
Gilles THIEBAUT	4 ^{ème} Adjoint		
Sylvie KEMPF	5 ^{ème} Adjointe		Procuration donnée à Mme TORRENT
Alain GOEPFERT	6 ^{ème} Adjoint		Procuration donnée à M. WEINGAERTNER
Samira HOMRANI	7 ^{ème} Adjointe		
Gérard JACOB	8 ^{ème} Adjoint		
Jean-Louis SCHMITT	Conseiller municipal		
Louis BOCKEL	Conseiller municipal		Procuration donnée à M. STOECKEL
Gisèle VISCHEL	Conseillère municipale déléguée		
Guy STAEDELIN	Conseiller municipal		
Perrine TORRENT	Conseillère municipale		
Philippe WEINGAERTNER	Conseiller municipal délégué		
Marie-Emmanuelle LEGRAND	Conseillère municipale		Procuration donnée à M. MORVAN

Stéphanie BITSCH	Conseillère municipale		
Anne SCHNEIDER	Conseillère municipale déléguée		
Nicolas MORVAN	Conseiller municipal délégué		
Catherine PERY	Conseillère municipale déléguée		
Nelly HALTER	Conseillère municipale		Procuration donnée à Mme FRANÇOIS-WILSER
Charles SCHNEBELEN	Conseiller municipal Délégué		
Vincent BILGER	Conseiller municipal		Procuration donnée à M. E. SCHNEBELEN
Marie-Pierre BILLIG	Conseillère municipale		
Jean-Pierre CHOLAY	Conseiller municipal		
Flavia DIET	Conseillère municipale		
Valérie CALLIGARO	Conseillère municipale		
Zahra SIZERE	Conseillère municipale		
Eugène SCHNEBELEN	Conseiller municipal		